

Sensibilisation des acteurs locaux et des propriétaires au partage de l'espace ainsi qu'aux actions et aux comportements respectueux du site et de ses usagers



OCLT : Promouvoir une utilisation équilibrée du site, en encadrant la fréquentation et en sensibilisant sur sa fragilité

ODD : Communiquer sur Natura 2000 et développer l'éducation à l'environnement auprès des acteurs locaux, des habitants et du grand public.

Informers les usagers et les propriétaires sur les pratiques respectueuses de l'environnement du site

Développer la prise en compte de la biodiversité et des activités socio-économiques dans les pratiques de loisirs

CADRE DE L'ACTION :

Résultats attendus	- Prise en compte du partage de l'espace par tous les acteurs locaux - Connaissance par les acteurs locaux des pratiques respectueuses du site - Implication des acteurs dans la démarche Natura 2000
HIC visés	/
EIC visées	/
Territoires	Tout le site
Surface	14 001 ha
Actions liées	T2, C1, C3, O1, O2, O3

PLANIFICATION

Prévisionnel :

2012	2013	2014	2015	2016	2017

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Le site Natura 2000 est le lieu d'une multitude d'activités économiques et de loisirs. Celles-ci peuvent parfois avoir un impact négatif sur le milieu mais aussi être mutuellement conflictuelles. Cette action vise à sensibiliser l'ensemble des acteurs aux comportements respectueux du site mais aussi des usages en place.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Modalités techniques de mise en œuvre

Sensibilisation des propriétaires concernés sur les problématiques de gestion et d'entretien du réseau hydraulique et des digues

Une association syndicale de gestion de l'eau constitue le 1^{er} interlocuteur pour un propriétaire souhaitant gérer convenablement son marais. Il convient donc de soutenir leur création (action O1). Par ailleurs, les éléments définis dans les actions liées au réseau hydraulique (O1, O2 et O3) seront regroupés dans le guide de bonnes pratiques (T2) sous forme de fiches.

- Rencontres ponctuelles avec les propriétaires
- Encourager la création d'un réseau d'acteurs relais référents (présidents de syndicat de marais)
- Organisation de sorties terrain sur des chantiers de curage

Mise en place d'un partenariat avec les fédérations d'activités de loisirs

Cette mesure a pour objectif d'intégrer les préconisations Natura 2000 (et notamment les éléments de la charte Natura 2000) dans les chartes de bonnes pratiques (ou les règlements intérieurs) des activités touristiques du site (randonnée pédestre cycliste et équestre, loisirs motorisés, loisirs aériens...).

Sensibiliser les entreprises de location/vente/prêt d'engins motorisés et/ou aériens

- Rencontres individuelles avec les entrepreneurs pour les sensibiliser à ces problématiques et les inciter à afficher la (ou les) charte(s) de bonnes pratiques dans leur magasin

OUTILS DE REALISATION

Animation Natura 2000, Subvention ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte des objectifs

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Tous les acteurs

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

CPIE Marennes-Oléron, structures professionnelles, structures de loisirs, associations de protection de l'environnement, syndicats de propriétaires

COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS

Budget prévisionnel :

Animation :

- Rencontres ponctuelles avec les propriétaires : 2j/an
- Organisation de sorties terrain sur des chantiers de curage : 2j/an
- Rédaction des chartes de bonnes pratiques : 5j la 1^e année
- Rencontres avec les entrepreneurs : 2j/an

1^e année : 5 x 500 = 2500€

Années suivantes : 6 x 500 = 3000€/an

Soit pour 5 ans, un montant total de 14 500 €

Financeurs potentiels : Etat, Europe

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Descripteurs de mise en œuvre :

- Nombre de rencontres
- Nombre de sorties terrain
- Nombre de chartes de bonnes pratiques intégrant les préconisations Natura 2000
- Nombre de chartes Natura 2000 affichées

Indicateurs de performance :

- Evolution de la sensibilisation et de la connaissance des acteurs (par un questionnaire)
- Nombre de chartes Natura 2000 signées
- Diminution des atteintes à l'environnement et des perturbations
- Diminution des conflits entre les activités